

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
CANTON DE FONTAINEBLEAU

**COMMUNE DE NANTEAU-SUR-ESSONNE
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU VENDREDI 13 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi treize mars à 19 heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Nombre de Conseillers : 08
Présents : 06

Votants : 07

Pouvoirs : 01

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux Helen HENDERSON, Claude CAILLOU, Martine LE FLOC'H, Marie-Françoise MILLELIRI, Jean-Luc LEGAY, Céline LEMAIRE.

Absent excusé : Thierry DESVIGNES

Absent représenté : Jean-Paul CAHN ayant donné pouvoir à Helen HENDERSON

Désignation du secrétaire de séance : Claude CAILLOU est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2020 :

Aucune remarque n'ayant été formulée, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2020-08 : Vote du Compte Administratif 2019

Sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, le conseil municipal examine le compte administratif communal de l'exercice 2019. Sa présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Il retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Il s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

| | |
|--|---------------------|
| Total des dépenses | 259 708.78 € |
| Total des recettes | 322 202.31 € |
| Excédent de l'exercice | 62 493.53 € |
| Excédent reporté du C.A. 2018 | 254 542.01 € |
| Soit, un résultat cumulé en fonctionnement de | 317 035.54 € |

Section d'Investissement

| | |
|---|----------------------|
| Total des dépenses | 127 297.98 € |
| Total des recettes | 234 510.60 € |
| Excédent de l'exercice | 107 212.62 € |
| Déficit reporté du C.A. 2018 | - 122 713.81 € |
| Reste à réaliser (dépenses) | 374 338.80 € |
| Reste à réaliser (recettes) | 215 010.00 € |
| Soit, un déficit cumulé en investissement de | - 15 501.19 € |

Madame le Maire ayant quitté la pièce, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude CAILLOU, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE et ADOPTE** le compte administratif communal 2019.

2020-09 : Vote du Compte de Gestion 2019

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 lors de la même séance du conseil municipal ;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2019 dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2020-10 : Affectation du résultat 2019

Le conseil municipal,

Réuni sous la présidence de Madame le Maire ;

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

Section de Fonctionnement

| | |
|-----------------------------------|---------------------|
| Résultat de l'exercice 2019 | 62 493.53 € |
| Excédent reporté 2018 | 254 542.01 € |
| Résultat global de clôture | 317 035.54 € |

Section d'Investissement

| | |
|------------------------------------|-----------------------|
| Résultat de l'exercice 2019 | 107 212.62 € |
| Déficit reporté 2018 | - 122 713.81 € |
| Résultat global de clôture | - 15 501.19 € |
| Reste à réaliser dépenses | 374 338.80 € |
| Reste à réaliser recettes | 215 010.00 € |
| Solde des restes à réaliser | - 159 328.80 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, celui d'investissement restant toujours en investissement, et devant en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter au budget 2020 le résultat de

fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

| | |
|---|---------------------|
| Report en investissement au D001 | 15 501.19 € |
| Report en fonctionnement au R002 | 142 205.55 € |
| Investissement 1068 | 174 829.99 € |

La séance est levée à 20 heures

A Nanteau-sur-Essonne, le 13 mars 2020

Le maire

Les conseillers

Le secrétaire